



AVIS AU PUBLIC – MISE EN CONCURRENCE PREALABLE

A UNE CESSION COMMUNALE– PARCELLE SECTION AK N°194 – 11 CHEMIN DE LA BORDINA

Par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2024, le Conseil Municipal a engagé une procédure de mise en concurrence préalable à la cession d'une parcelle communale cadastrée section AK numéro 194 sise 11 Chemin de la Bordina à Beausoleil (06 240).

La mise en concurrence se fera sur le seul critère du prix.

**La réception des offres se fera à compter du 25 novembre 2024 jusqu'au 24 janvier 2025 à 12H.** Les candidats transmettront **exclusivement leur offre sur support papier, en lettre recommandée avec avis de réception et sous pli cacheté portant la mention « MISE EN CONCURRENCE – 11 CHEMIN DE LA BORDINA Parcelle AK n°194 – BEAUSOLEIL : Ne pas ouvrir ».** Ces éléments sont à adresser à l'adresse suivante :

Maire de Beausoleil  
Hôtel de Ville  
Service Foncier  
27 Boulevard de la République  
06240 BEAUSOLEIL

**Les offres seront examinées quant à leur recevabilité puis leur contenu par une commission ad hoc** conformément aux documents de la procédure.

L'ensemble des éléments de la procédure est disponible sur le site de la ville de Beausoleil (<https://villedebeausoleil.fr/urbanisme/>).